

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DFCAPJI20260093

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/04/2026

Objet : Avenant n°1 au marché n°25.129 ayant pour objet la production du concert Tourcoing Music Live 2026

Nature : Contrats et conventions

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 09/04/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : L2122_Avenant_Concert.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260409-DFCAPJI20260093-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/04/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI_D2026_0093

Objet : Avenant n°1 au marché n°25.129
ayant pour objet la production du concert
Tourcoing Music Live 2026

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code
Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le marché n°25.129 ayant pour objet la production du concert Tourcoing
Music Live 2026 a été notifié à la société PICKLES PRODUCTION le 11 mars 2026 pour
un montant de 118 483,41 € HT ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adapter les modalités de paiement afin de permettre la
bonne exécution du marché ;

Considérant qu'il convient de conclure un avenant pour apporter des modifications non
substantielles au marché ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure l'avenant n°1 au marché n°25.129 avec la société PICKLES
PRODUCTION sans incidence financière.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code
Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la
prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de
deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue
Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours
citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire
dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

09 AVR. 2026

Le Maire,
Doriane BECUE



09 AVR. 2026

Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

09 AVR. 2026